

Direction Affaires Juridiques et Institutionnelles

Commission Fédérale Juridique – Section Règlements

Création/Modification de structures

Le mercredi 16 mars 2022, en visioconférence



Intervenants

Michel GILBERT
Vice-Président de la
Commission Fédérale
Juridique – Section
Règlements

**Audrey
BOURGEO**
Juriste

Aldric SAINT-PRIX
Chargé de mission

SOMMAIRE

Introduction

Présentation de la plateforme

I. Le changement de dénomination

II. La prise d'autonomie

III. La fusion

IV. La scission

V. L'union

INTRODUCTION

Une structure sportive affiliée à la fédération peut être une association ou un établissement.

Focus sur les associations :

- Régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et son décret d'application (ou le droit civil local le cas échéant)
- Statuts associatifs = loi de l'association
- Les statuts peuvent renvoyer à un règlement intérieur

→ Les associations affiliées à la FFBB sont soumises à ses règlements

Au cours de sa vie, une association peut être amenée à évoluer.

→ Dans ce cas, elle doit respecter ses statuts, son règlement intérieur et les règlements fédéraux.

→ Les règlements fédéraux prévoient que :

→ La création/modification de structure doit intervenir avant le 1^{er} juin de l'année en cours (sauf pour les **unions : 30 avril**), pour **prendre effet au 1^{er} juillet**

→ La procédure est dématérialisée.

Ouverture le 21
mars 2022

Plateforme fédérale

structures-sportives.ffbb.com

Non sécurisé | structures-sportives.ffbb.com

FFBB
FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE BASKETBALL

Modifications des Structures Sportives Saison

Si vous possédez un mot de passe, veuillez l'entrer dans le champ suivant :

Mot de passe

Si vous ne possédez pas de mot de passe, veuillez entrer votre numéro national dans le champ suivant :

N° national

Si vous ne connaissez pas votre numéro national, vous pouvez vous rendre sur la page de [recherche d'un licencié](#).

Connexion

FFBB - Pôle Juridique - Pôle Territoires - Modifications de Structures Sportives - Saison

URL :
structures-sportives.ffbb.com

<https://basketfrance.sharepoint.com/sites/extranet/> (effbb)

Indiquer son mot de passe

FFBB Modifications de Structures Sportives - Saison

Bourgeon Audrey

Demandes en cours

CHANGEMENT DE DEI

Prise d'autonomie
Changement de dénomination
Fusion
Union
Scission

CHANGEMENT DE DENOMINATION

Liste des demandes en cours CHANGEMENT DE DENOMINATION (2)

Structure	Avis CD	Avis LR	Avis CFJ	Commentaire	Validation	Décision	Supprimer
	☐ Favorable ☐ Défavorable Envoyer	☐ Favorable ☐ Défavorable Envoyer	☐ Favorable ☐ Défavorable Envoyer	 Envoyer	☒ Valider	Envoyer Décision	Supprimer
	☐ Favorable ☐ Défavorable Envoyer	☐ Favorable ☐ Défavorable Envoyer	☐ Favorable ☐ Défavorable Envoyer	 Envoyer	☒ Valider	Envoyer Décision	Supprimer

FFBB - Pôle Juridique - Pôle Territoires - Modifications de Structures Sportives - Saison

2 types de demandes

1. En cours
2. Clôturée

Pour chaque demande de création/modification de structures, le CD et la LR doivent émettre leur avis
Nouveauté 2022 : « avis réservé » + commentaire explicitant l'avis réservé émis.

Remplir les
informations
demandées

Structures Documents Enregistrement Suivi

Nom * Enregistrer

IDENTIFICATION GROUPEMENT SPORTIF 1 ✕

Nom du groupement		
Club	President	Correspondant
Adresse	Adresse	Adresse
Code postal	Code postal	Code postal
Ville	Ville	Ville
N° Tél	N° Tél	N° Tél
E-mail	E-mail	E-mail

Entrez si nécessaire le numéro d'affiliation du 2ème groupement sportif valider

Structures Documents Enregistrement Suivi

DOCUMENTS A JOINDRE

ATTENTION : seuls les documents au format PDF sont acceptés.

Une fois vos documents mis sur la plate-forme, cliquez sur enregistrer les documents en bas de page.

PV AG Extraordinaire de l'association, décidant le changement de dénomination

Récépissé de déclaration en Préfecture de modification de la dénomination de l'association

Déposer l'ensemble des documents demandés (variable selon le type de modification de structures)

En format PDF

DOCUMENTS A JOINDRE

ATTENTION : seuls les documents au format PDF sont acceptés.

Une fois vos documents mis sur la plate-forme, cliquez sur enregistrer les documents en bas de page.

PV AG Extraordinaire de l'association 1 acceptant la fusion/absorption

Choisir un fichier Aucun fichier choisi

PV AG Extraordinaire de l'association 2 absorbée acceptant la fusion et le transfert des droits sportifs et administratifs antérieurement acquis

Choisir un fichier Aucun fichier choisi

PV AG Extraordinaire de l'association 3 absorbée acceptant la fusion et le transfert des droits sportifs et administratifs antérieurement acquis

Choisir un fichier Aucun fichier choisi

Liste des licenciés pour la saison en cours de l'association 2 participant à la fusion

Choisir un fichier Aucun fichier choisi

Liste des licenciés pour la saison en cours de l'association 3 participant à la fusion

Choisir un fichier Aucun fichier choisi

Déclaration de l'association 2 certifiant l'accomplissement de ses obligations fiscales et sociales

Choisir un fichier Aucun fichier choisi

Déclaration de l'association 3 certifiant l'accomplissement de ses obligations fiscales et sociales

Choisir un fichier Aucun fichier choisi

Preuve de publication du traité de fusion

Choisir un fichier Aucun fichier choisi

Traité de fusion

Choisir un fichier Aucun fichier choisi

Autres

Choisir un fichier Aucun fichier choisi

[Structures](#)[Documents](#)[Enregistrement](#)[Suivi](#)

Enregistrement de votre dossier

Après enregistrement de votre dossier, vous ne pourrez plus modifier vos données.

Si votre dossier n'est pas complet, vous pouvez vous déconnecter et revenir compléter votre dossier ultérieurement .

 Enregistrer ma demande

[Structures](#)[Documents](#)[Enregistrement](#)[Suivi](#)

SUIVI DU DOSSIER

Date	Action	Utilisateur
14/06/2021 20:14:29	modification du nom de la demande	COHENENR Stéphane
14/06/2021 20:13:57	Ajout d'un groupement sportif à la demande	COHENENR Stéphane
14/06/2021 20:12:54	création de la demande	COHENENR Stéphane

Message

Le/Les clubs, CD, LR et FFBB échangent directement dans l'onglet suivi.
Des notifications sont reçues par courriel dès qu'un message est envoyé.

Envoyer 

Décision de la Commission Fédérale Juridique – Section Règlements ou du Bureau Fédéral

Une fois que la structure a clôturé sa demande, la **Commission Fédérale Juridique – Section Règlements** l'étudie avant de rendre sa décision.

La décision prise par la CFJ – Section Règlements est notifiée à la ou les structures concernées par courrier recommandé avec accusé de réception et par courriel.

Chaque décision est susceptible d'appel devant la Chambre d'Appel.

Dans certains cas, et conformément aux règlements généraux, c'est le **Bureau Fédéral** qui est compétent pour se positionner sur une création/modification de structure.

La décision prise par le Bureau Fédéral est notifié de la même manière et est également susceptible d'appel.

Le changement de dénomination

Article 311 des RG

Documents à produire :



- Procès verbal de l'AGE actant le changement
- Récépissé de déclaration en préfecture

Conséquences :

- Pas d'impact sur les droits sportifs et administratifs
- La dénomination abandonnée ne peut être réutilisée par une autre structure dans les 3 ans

Demande avant le 1^{er} juin

La prise d'autonomie d'une association omnisport

Article 313 des RG :

A- Si l'association omnisport est d'accord avec la prise d'autonomie de sa section basket :

- Procédure :**
- ① Avertir l'association omnisport de son souhait de prendre son autonomie
 - ② L'association omnisport se prononce en AGE (ou conformément à ses statuts) sur la demande
 - acte la prise d'autonomie de sa section Basket
 - s'engage à ne pas créer de nouvelle section basket dans les trois ans
 - ③ Transmission des documents

Documents à produire :



- PV AGE de l'association omnisport autorisant la sortie de sa section basket
- Statuts de la nouvelle association issue de la prise d'autonomie
- Récépissé de déclaration en préfecture de la nouvelle association issue de la prise d'autonomie
- Liste des dirigeants de la nouvelle association



Si la nouvelle association souhaite changer de dénomination sociale, elle doit aussi en faire la demande (dans le dossier changement de dénomination sur la plateforme).

La prise d'autonomie (suite)

B- Si l'association omnisport n'est pas d'accord avec la prise d'autonomie de sa section basket :

Cette dernière peut **consulter ses licenciés** → l'accord de l'association omnisport peut être remplacé par la preuve que 70% des licenciés basket valident la prise d'autonomie = le départ de l'association omnisport

Comment consulter ses licenciés ?

❖ Création d'un **questionnaire** / document de vote pour tous les licenciés basket. ● ● ●

❖ **Contenu** du document :

- Le projet de la section basket à la suite du départ de l'association omnisport
- La question « Validez-vous le départ de la section basket de l'association omnisport ? »
- Un espace libre « commentaires »

Les représentants
légaux des
licenciés mineurs
votent en leur lieu
et place



Conserver et compiler tous les documents reçus

→ Vérifier que 70% des licenciés basket ont validé le départ.

→ Envoyer la compilation de tous les documents à la CFJ aux fins de vérification + conciliation entre la structure quittée et l'ancienne section

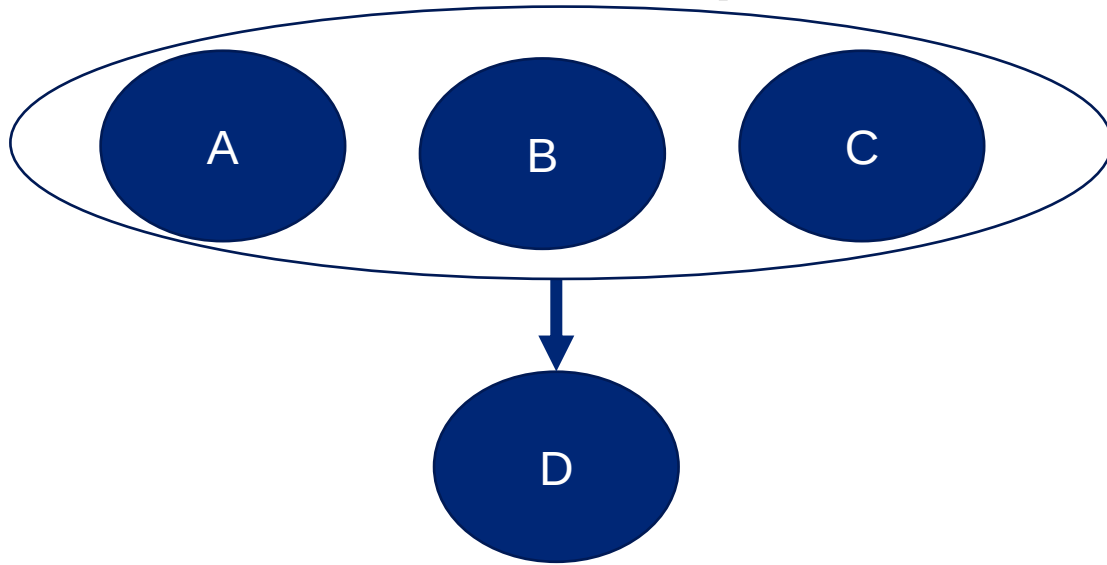
Documents à produire :

- **En lieu et place du PV de l'AGE de l'association omnisport** : courrier de la section basket motivant sa demande de prise d'autonomie avec les documents reçus de tous les licenciés.

La fusion

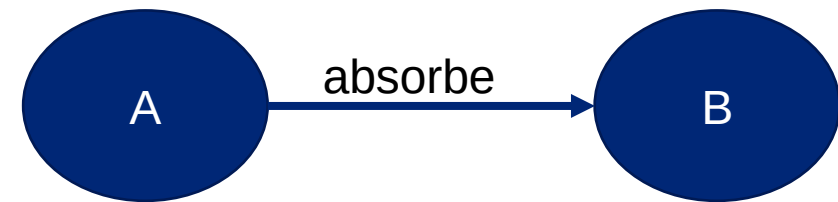
Article 314 des RG :

Fusion simple



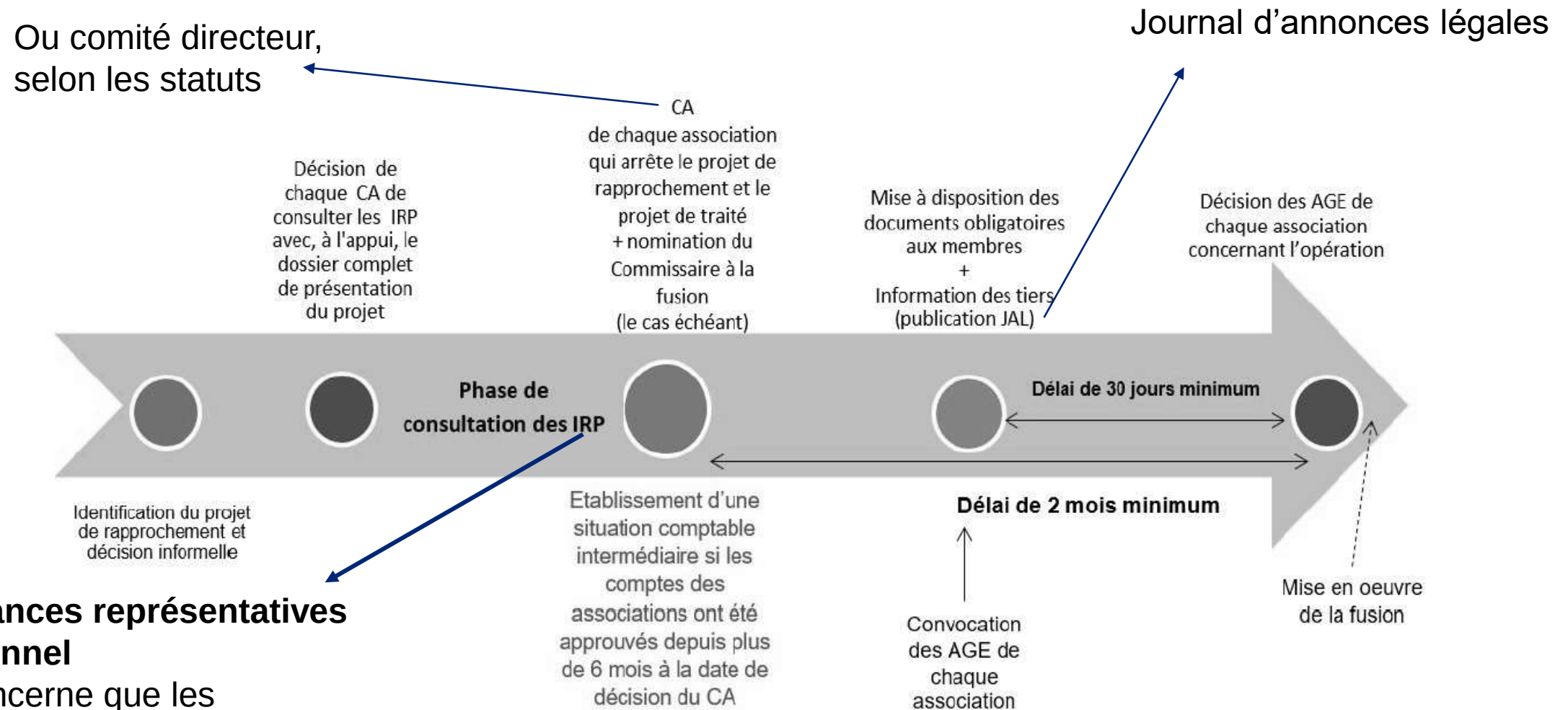
Les associations doivent avoir le **même statut juridique** et relever de la **même LR** ou de **CD limitrophes**

Fusion absorption



L'association B est dissoute,
Seule continue d'exister l'association A.

Un calendrier de la fusion doit impérativement être respecté par les structures.



Les instances représentatives du personnel

→ Ne concerne que les structures avec 11 salariés en ETP

La fusion (suite)

Procédure à suivre par les associations :

- ① **Traité de fusion** (contenu dans les fiches méthodes FFBB)
→ Sa rédaction peut être longue
- ② **Publication du traité de fusion** dans un journal d'annonces légales (JAL) :
→ Au moins 30 jours avant la réunion des organes délibérants
→ L'avis de publication devra être joint à la convocation adressée aux membres de ces organes
- ⚠ La publication dans un JAL a un **coût financier**. Tous les JAL ne pratiquent pas les mêmes tarifs.
- ③ Après ces 2 premières étapes, les AGE de chacune des associations peuvent se réunir.
- ④ Si une équipe évolue en **Championnat de France**, la demande de fusion doit être réalisée **avant le 1^{er} juin 2022.**
→ Le cas échéant, pas de délai particulier, dès lors que le CD et la LR émettent un avis favorable.

La fusion

(suite)

Documents à produire :

- Traité de fusion
- Preuve de publication du traité de fusion
- PV d'AGE de chaque association sportive autorisant la fusion
- Liste des licenciés de chaque association participant à la fusion (format excel)
- Demande d'affiliation de la nouvelle association si fusion simple
- Déclaration de chaque association certifiant l'accomplissement de ses obligations fiscales et sociales
- Rapport du commissaire à la fusion le cas échéant
 - Quand la valeur des actifs transférés est au moins égale à 1 550 000 euros.



La fusion

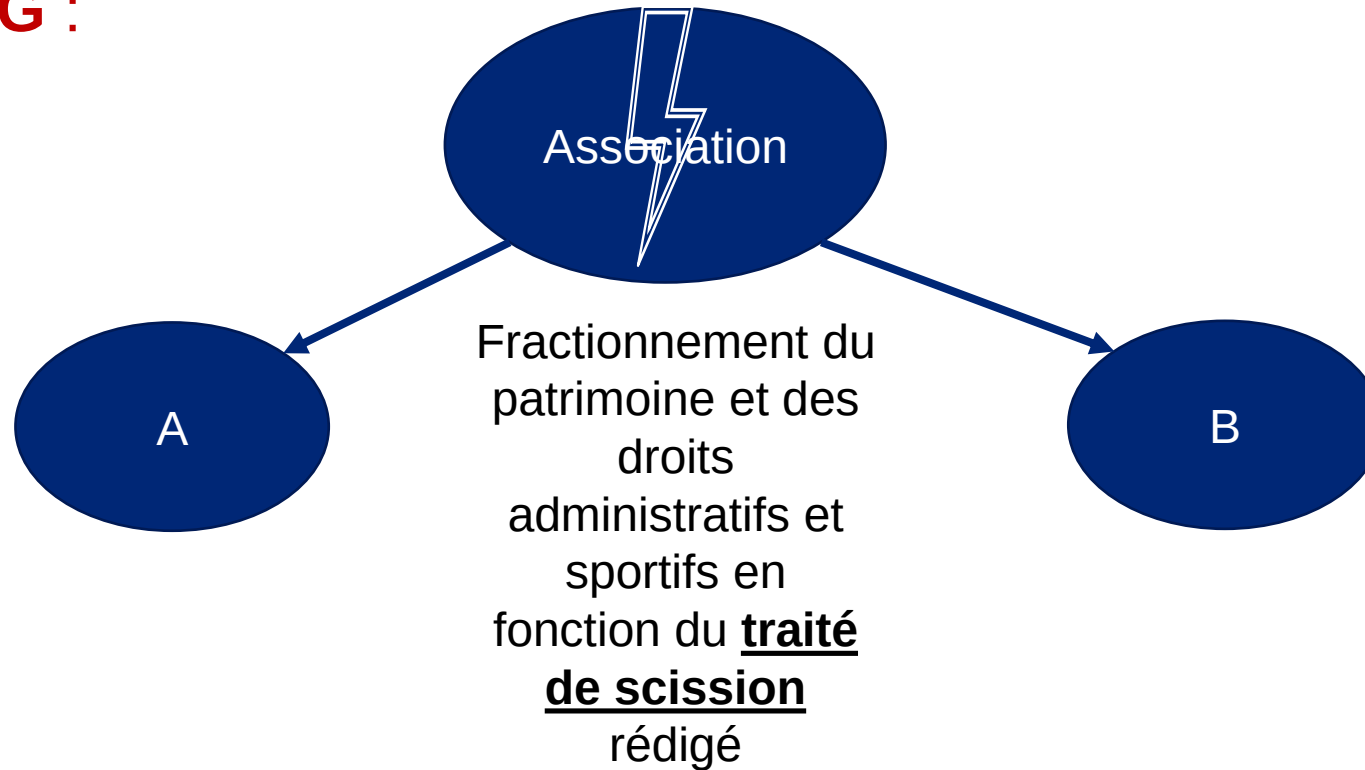
(suite)

Conséquences de la fusion :

- **Transmission des droits sportifs** de droit si la majorité des licenciés de 16 ans et plus opte pour l'association résultant de la fusion
 - Le cas échéant, autorisation du BF ou de la CFJ
- Les licenciés obtiennent une **licence 0C** s'ils optent pour l'association résultant de la fusion
 - Le cas échéant, ils auront le statut de muté dans une autre association
- **Solidarité financière** entre les associations parties à la fusion
- **Dissolution sans liquidation** des associations qui disparaissent et **transmission universelle de patrimoine** à l'association résultant de la fusion

La scission

Article 315 des RG :



Demande avant le 1^{er} juin

La scission

(suite)

Procédure à suivre :

- ① Rédaction du traité de scission (contient notamment les statuts des associations naissantes et répartitions des droits)
- ② Publication du traité de scission dans un journal d'annonces légales (JAL)

→ Mêmes conditions et contraintes que pour la fusion

- ③ Réunion de l'AGE de l'association actant la dissolution de l'association
- ④ Demande d'un récépissé de dissolution de l'association scindée à la préfecture
- ⑤ Réunions des AGE des associations sportives nées de la scission

Conséquences de la scission :

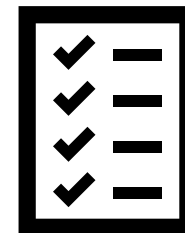
- La **dissolution sans liquidation** de l'association qui disparaît ;
- La **transmission universelle de patrimoine** aux **associations bénéficiaires**.

La scission

(suite)

Documents à fournir :

- Traité de scission
- Preuve de publication du traité dans un JAL
- Récépissé de déclaration en préfecture de l'association scindée
- **Délibérations concordantes** des associations issues de la scission :
 - Délibération à la majorité des 2/3
 - Chacune des assemblées délibère en fonction du traité de scission



L'union

Article 317s. RG :

Informations générales :

2 types d'Union : les **Unions Séniors** (3 ans) & les **Unions Jeunes** (2 ans)

→ Des unions Mixtes peuvent aussi exister (3 ans)

Une Union est une association à part entière – sa dénomination doit permettre de la situer géographiquement

❖ **Participation aux compétitions :**

- Les équipes de l'Union évoluent aux niveaux :
 - Championnat de France
 - Pré-nationaux (pour les Unions Séniors uniquement)
 - Coupe de France

Union Sénior : Chaque association sportive membre de l'Union doit présenter, en son nom propre, une équipe dans la/les catégories représentées dans l'Union.

Union Jeune : Au moins une association membre de l'Union doit présenter, en son nom propre, une équipe dans la/les catégories représentées dans l'Union.

❖ **Droits sportifs :**

- L'apport doit concerner le plus haut niveau de jeu détenu par l'une des associations membres.
- Engagement d'une seule équipe par catégorie sauf dérogation

❖ **Solidarité financière :**

- Les associations membres de l'Union sont solidairement responsables des sommes dues au titre de l'Union

L'union (suite)

Création d'une Union :

- Dépôt de la demande avant le **30 avril 2022**
- Rédaction d'un projet sportif commun aux associations membres de l'Union
- Rédaction de statuts :
 - Identification des membres de l'Union
 - Objet de l'Union
 - Modalités de fonctionnement
 - Modalités de financement
- Rédaction d'une Convention d'Union

Documents à fournir :

- Statuts
- Récépissé de déclaration en préfecture
- Convention d'Union
- PV AGE des associations créant l'Union
- Projet Sportif de l'Union
- Demande d'affiliation

Renouvellement d'une Union :

- Dépôt de la demande avant le **30 avril 2022**
- Renouvellement pour la même durée

Documents à fournir :

- Convention d'Union
- PV de l'Union
- Projet Sportif de l'Union si modification
- Demande d'affiliation

L'union (suite)

Modification d'une Union :

- Dépôt de la demande avant le 30 avril 2022
- Si ajout d'un membre, engagement pour une nouvelle période de 2 ou 3 ans

Fin de l'Union :

- Au-delà des 2 ou 3 ans, le club sortant de l'Union doit avertir cette dernière avant le 1^{er} mars de l'année en cours par LRAR
- En cas de **retrait anticipé**, l'association perd tous les droits sportifs apportés.
- En cas de **dissolution** au terme de sa durée normale, les droits sont répartis entre les clubs conformément à la Convention d'Union ou à l'accord des parties
 - En cas de répartition différente, la CFJ ou le Bureau Fédéral (en fonction du niveau de compétition) devra la valider.

Documents à fournir :

- Statuts
- Récépissé de déclaration en préfecture
- Convention d'Union
- PV de l'Union + du club entrant/sortant
- Projet Sportif de l'Union
- Demande d'affiliation

Documents à fournir :

- Récépissé de déclaration en préfecture
- Convention d'Union
- PV de l'Union

Questions ?

Contact :
modificationstructure@ffbb.com

Téléphones :
01.53.94.27.57
01.53.94.25.40



FFBB

FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
BASKETBALL

117 rue du Château des Rentiers - 75013 Paris
Tél. 01 53 94 25 00 - www.ffbb.com

